

APRIL BEAUTY Jusqu'au bout indigne !

Dans un contexte de licenciement économique chez April Beauty, enseigne de parfumerie sélective, une salariée, ayant reçu plusieurs mails de la DRH qui l'ont profondément affecté, a fait un malaise hier sur son lieu de travail en présence de sa responsable et du directeur France du groupe Bogart, maison mère d'April.

Pendant que sa responsable était à ses côtés, le directeur s'est permis de dire : « *je n'y crois pas* » avec un sourire moqueur. Voyant que ce dernier continuait de vaquer à ses occupations, la responsable, qui prenait en charge sa collègue, a dû demander à son conjoint, également témoin de la scène, d'appeler les secours.

La salariée a été transportée à l'hôpital par les pompiers en présence des passants et commerçants du quartier médusés par l'indifférence du directeur. La salariée est depuis en arrêt de travail.

Ce n'est pas la première fois malheureusement que nous déplorons l'attitude méprisante et agressive de ce monsieur, puisqu'en mars 2022 une salariée d'un autre magasin avait subi ses agissements dénoncés par notre section syndicale dans un tract (*April Beauty l'entreprise qui n'aimait pas les femmes*).

Que ce serait-il passé si la responsable n'avait pas été présente ? Aurait-il appelé les secours ?

S'ajoute à cela, l'attitude de la DRH qui a refusé dans un premier temps d'établir une déclaration d'accident du travail, mais qui a finalement cédé à ses obligations qui lui incombent, devant l'insistance de la responsable de magasin.

Nous rappelons que les dirigeant-es, en tant qu'employeur, sont soumis à une obligation de sécurité et de résultat et que leur responsabilité, y compris sur le plan pénal, peut être engagée alors que la multiplication de telles situations préoccupantes nous est remontée.

CONTACT

Caroline GALLIEN
Représentante de Section Syndicale
✉ sudaprilbeauty@gmail.com